

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
L'USINE DE LA BASSE-POINTE

Au Capital de 700.000 francs

RAPPORT

présenté

par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 11 Octobre 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1946-1947

Le Comité de Surveillance se compose de :

MM. E. Rimbaud, A. Dormoy, Th. de Reynal, Ch. Crassous de Médeuil



Imp. Bezaudin
FORT-DE-FRANCE
MARTINIQUE
1948

SOCIÉTÉ ANONYME

DE

L'USINE DE LA BASSE-POINTE

au Capital de 100.000 francs

RAP

sur les opérations effectuées pendant l'exercice 1945

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 11 Octobre 1945

par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se compose de :

M. Y. BIGNARD, A. BÉGIN, H. BÉGIN, Ch. COURVILLE, H. MATHIEU

039/110

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
L'USINE DE LA BASSE-POINTE

Au Capital de 700.000 francs

RAPPORT

présenté

par l'Administrateur et le Comité de Surveillance

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du 11 Octobre 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1946-1947

Le Comité de Surveillance se compose de :

MM. E. Rimbaud, A. Dormoy, Th. de Reynal, Ch. Crassous de Médeuil

Messieurs,

Me conformant aux statuts de notre Société et à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter les compte de l'exercice 1946-1947.

Dépenses

Compte de

Achat de cannes (15,828.850 kgs à 1042 f)		16.493.661.70
Approvisionnements consommés	467.474.11	
Sacs à sucre employés	464.520.00	
Réparation et Entretien	7.459.985.67	
Entretien Voies Ferrées	164.273.01	
Entretien Canaux	40.212.35	
Frêts Divers	542.969.00	
Frêts des Sucres	699.137.55	
Droits sur Sucres	1.753.164.80	
Frais Généraux	1.489.253.77	
Transport de Cannes	684.047.45	
Main-d'œuvre Fabrication	1.275.139.20	
Assurances	637.505.72	
Allocations familiales et C. payés	1.003.709.09	16.681.391.72
		<hr/>
		33.175.053.42
		<hr/>

Sucres à l'exportation

4.998 Quintaux réalisés	10.536.702.37
-----------------------------------	---------------

Sucres vendus sur place

1.303 Quintaux Consommation Locale	2.837.139.00	
925 " Usage industriel	2.659.375.00	5.496.514.00

Sucres à réaliser

1.009 Quintaux restant estimés	2.303.547.00
--	--------------

8.295 Quintaux fabriqués pour un total de Frs	18.336.763.37
---	---------------

Sirops

265.000 litres livrés à la Rhumerie	3.975.000.00	
240.000 " restant, estimés	3.600.000.00	7.575.000.00

Cannes

4.192.360 kgs passée pour la Rhumerie à 1.042 f.	4.368.439.12
--	--------------

	30.280.202.49
Balance	2.894.850.93

	33.175.053.42
--	---------------

Dépenses

Compte de la

11,355 litres rhums achetés	306.585.00	
265 000 « sirop employés	3.975.000.00	
4.192.360 kgs Cannes	4.368.439.12	8.650.024.12
		<hr/>
Combustibles		182.000.00
Appointements et Salaires		1.502.868.65
Approvisionnements consommés		714.826.30
Licence. Régie, Assurances. Frêt		461.891.65
		<hr/>
		11.511.610.72
Balance	6.849.963.63	
		<hr/>
		17.861.574.35
		<hr/>

Remboursement frais de Fabrication de rhums fabriqués pour divers : 750.647 litres pour . . .	4.503.882.00	
Remboursement frais de Fabrication du solde des rhums 1946 : 180.980 litres pour . . .	452.450.00	4.956.332.00

Rhums à l'Exportation

386.266 litres réalisés 10.129.265.10

Rhums à la consommation locale

51.452 litres réalisés 1.352.971.25

Rhums à réaliser

54.731 litres restant, estimés 1.423.006.00

492.449 litres fabriqués pour 12.905.242.35

17.861.574.35

Actif

Bilan de l'Usine

Immobilisations	2.907.507.06
Caisse	409.056.31
Approvisionnements et Combustible	4.354.817,69
Fûts à Rhum	8.431.061.85
Denrées à Réaliser	7.326.553.00
Débiteurs Divers	26.900.721.52

50.329.717.43

Capital	700.000.00
Fonds de Réserve	300.000.00
Fonds de Prévoyance	5.908.982.67
Amortissement Immobilisations	58.875.60
Provision pour rechange & remise en état matériel	2.000.000.00
Créditeurs Divers	38.275.175.22
Profits & Pertes (Reliquat 1946)	2.162.98
Profits & Pertes de l'exercice	3.084.520.96
	<hr/>
	50.329.717.43
	<hr/> <hr/>

Débit

Compte de profits et pertes

Intérêts payés à divers	266.184.64	
Patentes & Impositions	<u>104.407.10</u>	370.591.74
Balance du compte fabrication		<u>2.894.850.93</u>
		3.265.442.67
Balance		<u>3.084.520.96</u>
		<u>6.349.963.63</u>

Arrêté au 31 Octobre 1947

Crédit

Balance du Compte Rhumerie 6.349.963.63

6.349.963.63

Répartition de la balance du compte de Profits et Pertes

Balance créditrice du Compte	3.084.520.96	
Reliquat Profits et Pertes exercices antérieures	2.162.98	3.086.683.94
Réalisation définitive des sucres	112.299.00	
" " des rhums	3.384.864.75	3.497.163.75
Somme prévue pour :		
Gratification au personnel	325.000.00	6.583.847.69
Intérêts aux Actionnaires	21.000.00	346.000.00
10 0/0 à l'Administrateur après 56.000 f		6.237.847.69 618.184.76
Somme nécessaire pour parfaire à 1.350 f la tonne		5.619.662.93
le prix payé aux Fournisseurs soit un complément de 308 f		
la tonne		4.875.285.80
Reste		744.377.13
Plus la réalisation des récoltes et troupeaux des habitations		
Gradis, Dupotiche et M. l'Etang		9.066.035.16
que je vous propose de répartir comme suit :		9.810.412.29
Un dividende de 500 f par action		700.000.00
et le solde soit		9.110.412.29
affecté à nos réserves après déduction des impôts y afférents.		

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

Conformément aux statuts de notre Société et à la loi, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mandat et de vous demander votre approbation au sujet des comptes présentés par l'Administrateur sur le Bilan et les conclusions du rapport de l'Exercice 1946-1947.

Les livres et toutes les pièces comptables ont été mis à notre disposition et nous avons pu reconnaître la parfaite régularité des écritures.

Nous espérons, Messieurs, que vous approuverez les comptes et le bilan de l'exercice 1946-1947 tels qu'ils vous sont présentés et que vous donnerez votre entière approbation sur les conclusions du rapport.

Fort-de-France, le 23 Août 1948

Les Membres du Comité de Surveillance :

M.M. E. RIMBAUD — A. DORMOY — Th. de REYNAL

Rapport sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867

Messieurs,

Lors de votre dernière Assemblée Générale vous avez renouvelé à l'Administrateur les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867.

En vertu de ces autorisations, votre société a traité des achats de cannes, opérations dans lesquels l'Administrateur avait un intérêt personnel et direct.

Les cannes ont été réglées au prix fixé par l'Administration et ces opérations qui rentrent dans le cadre normal de l'activité sociale n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 23 Août 1948

Les Membres du Comité de Surveillance

M.M. E. RIMBAUD, — A. DORMOY — Th. de REYNAL

